



REPUBLICQUE FRANÇAISE ♦ DEPARTEMENT DES Vosges

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 09 avril 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 30
Absents : 12
dont suppléés : 0
dont représentés : 5
Votes pour : 35
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 35

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, B. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, P. VUILLAUMIE, A. ZIEGLER

Pouvoirs : F. MONCHABLON à J-L. SALORT, D. VALLVERDU à J-L. ANDERHUEBER, M-J. CHASSIGNET à G. TRAVERS, C. PARTY à C. CANAL, G. MICLO à C. CODDET

Secrétaire de séance : E. PARROT

Date de la convocation
27/03/2024

Date de publication
16/04/2024

Délibération n° 056-2024

Objet : Finances - budget primitif 2024 - budget assainissement non collectif

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20, L5211-36 et L2311-1 à L2343-2,
- la délibération n°039-2024 relative à l'approbation du compte de gestion 2023 du budget assainissement non-collectif,
- la délibération n°042-2024 relative à l'approbation du compte administratif 2023 du budget assainissement non-collectif,

Monsieur le Président propose le projet de budget primitif du budget assainissement non-collectif suivant :

Dépenses

Fonctionnement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2024	BP 2024 + RAR
011	Charges à caractère général	0,00	2 675,00	2 675,00
012	Charges de personnel	0,00	77 330,00	77 330,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	220,00	220,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	215,00	215,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	0,00	125,00	125,00
042	Opération d'ordre entre sections	0,00	1 740,68	1 740,68
	Total	0,00	82 305,68	82 305,68

Recettes

Fonctionnement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2024	BP 2024 + RAR
70	Produits des activités	0,00	83 340,00	83 340,00
002	Solde d'exécution reporté	0,00	104 727,59	104 727,59
	Total	0,00	188 067,59	188 067,59

Solde de la section de fonctionnement : 105 761,91

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

Belfort
Le Trait

ID : 090-200069060-20240409-2024003-BF

Dépenses

Investissement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2024	BP 2024 + RAR
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution reporté	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	0,00

Recettes

Investissement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2024	BP 2024 + RAR
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	1 740,68	1 740,68
001	Solde d'exécution reporté	0,00	3 605,55	3 605,55
	Total	0,00	5 346,23	5 346,23

Solde de la section d'investissement : 5 346,23

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif du budget assainissement non-collectif, par nature et par chapitre ou opération, tel que proposé par Monsieur le Président.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2.

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.


Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Éric PARROT